

Dispositifs de préparation aux concours internes pour l'accès aux corps des techniciens supérieurs du MASA pour les grades supérieur et principal

Dans le cadre de l'organisation des concours internes pour l'accès aux corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien supérieur et de technicien principal, le MASA propose aux futurs candidats une formation de préparation aux épreuves écrites et orales. Ces concours feront l'objet d'une note de service spécifique précisant les dates et modalités d'inscriptions ; la date de parution de cette note n'est pas encore connue.

Cependant, un dispositif de formation est d'ores et déjà prévu.

En effet, [la note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-499](#), en date du 4 septembre 2024 (disponible en fin de cet article),

informe de la mise en place d'un dispositif de formation à compter du mois d'octobre 2024, en distanciel. **Il est ouvert aux agents titulaires du MASA, aux agents contractuels (sous réserve de remplir les conditions d'accès) et, sous réserve des places disponibles, aux agents de ses opérateurs.**

La **préparation à distance** se déroulera d'octobre 2024 à janvier 2025 pour l'épreuve d'admissibilité écrite.

Les agents du MASA déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite qui souhaitent bénéficier d'une formation à l'épreuve orale d'admission devront s'adresser à leur responsable local de formation (RLF), ou à leur animateur de formation pour l'inscription à une formation de préparation proposée au niveau régional ministériel et/ou interministériel (plateforme interministérielle des ressources humaines PFRH).

A noter la date limite d'inscription :

La date limite d'inscription à la préparation de ces concours internes est fixée au **mardi 8 octobre 2024**.

> La note de service concernant le dispositif de formation :

[2024-499_Prépa concours TSMA_session 2025](#)